

Publié le : **20 FEV. 2025**



COMMUNE DE PORTES LES VALENCE (26800)

Arrêté n° 25-72 du 10/02/2025

portant Mise à Jour du PLU

pour prise en compte de l'arrêté préfectoral  
n° 26-2025-01-24-00001 du 24/01/2025  
portant modification du classement sonore  
des infrastructures de transports terrestres  
de PORTES LES VALENCE

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-60 et R 153-18, ainsi que les articles L 151-43 et R 151-51 relatif au contenu des annexes du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06/02/2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et modifié le 18/11/2019 (PLU) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2025-01-24-00001 du 24/01/2025 portant **modification du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Drôme ;**

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le PLU de la commune de PORTES LES VALENCE est mis à jour à la date du présent arrêté en fonction des éléments de l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 2 :** Les documents de la mise à jour sont tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie durant UN mois.

**Article 4 :** Le présent arrêté est adressé à M. le Préfet de la Drôme et à M. le Directeur Départemental des Territoires.

Fait à PORTES LES VALENCE, le 10/02/2025

Le Maire,

Geneviève GIRARD